

Conseil des Ministres

Communiqué n° 13/2025

Le Conseil des Ministres s'est réuni le mercredi 07 mai 2025, sous la Présidence de **Son Excellence Monsieur Mohamed OULD CHEIKH EL-GHAZOUANI, Président de la République.**

Le Conseil a examiné et approuvé un projet de loi autorisant la ratification de la convention signée à Nouakchott le 31 décembre 2024, entre l'Etat et la Banque Centrale de Mauritanie relative au changement des modalités de remboursement des créances de l'Etat pour la BCM : (Convention Etat-BCM 2018 et cession d'Immeuble R+15).

Le Conseil a également examiné et adopté les projets de décrets suivants :

- **Projet de décret portant création de l'Université de Nouadhibou et fixant les règles de son organisation et fonctionnement.**

Le présent projet de décret s'inscrit dans le cadre des efforts continus du Gouvernement à renforcer et à développer l'enseignement supérieur dans notre pays.

Ce projet de décret vise à créer un nouvel établissement d'enseignement supérieur à Nouadhibou. Cette université proposera des formations académiques innovantes et diversifiées, en adéquation avec les exigences du marché du travail et les besoins du développement économique national.

Le présent projet de décret constitue une étape importante vers la réalisation des aspirations de l'Etat en matière d'amélioration de l'enseignement supérieur et de diversification des offres de formation académique dans des spécialités stratégiques, garantissant ainsi le développement des ressources humaines et le renforcement des capacités du pays à faire aux défis économiques et sociaux.

- **Projet de décret portant approbation des Statuts de la Société Nationale d'Aménagement des Terrains, de Promotion et de Gestion Immobilières « El Mouritaniya Lil Agharat ».**

Le présent projet de décret a pour objet l'approbation des statuts de la Société Nationale d'Aménagement des Terrains, de Promotion et de Gestion

Immobilières dénommées « EL Mauritaniya Lil Agharat » en application des dispositions de l'article 9 du décret n 2025-033 du 24 Mars 2025 portant réorganisation de la Société Nationale (ISKAN).

- **Projet de décret portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Bibliothèque Nationale.**
- **Projet de décret portant nomination des représentants de l'Etat au Conseil d'Administration de la Télévision Mauritanienne.**

Le Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des Mauritaniens de l'Extérieur a présenté une communication relative à la situation internationale.

Le Ministre de l'Intérieur, de la Promotion de la Décentralisation et du Développement Local a présenté une communication relative à la situation intérieure.

Le Ministre de la Santé et le Ministre de l'Economie et des Finances ont présenté une communication conjointe relative à la proposition de création d'une structure hospitalière de référence à Nouakchott.

Cette communication propose la création d'une structure hospitalière de référence qui offre des services spécialisés de haute qualité, en mettant à profit les infrastructures en cours d'achèvement dans le cadre de l'extension du Centre Hospitalier National, en le transformant en un établissement hospitalier de référence qui mise sur l'excellence et la performance.

Ce projet sera le fruit d'un partenariat exemplaire entre les secteurs public et privé, à travers la création d'une société d'économie mixte conformément aux dispositions de la loi 2024-041 du 30 octobre 2024, relative au partenariat entre les secteurs public et privé.

Enfin, le Conseil a pris la mesure individuelle suivante :

**Ministère de l'autonomisation des Jeunes, de l'Emploi, des Sports et du Service Civique
Cabinet du Ministre**

- **Chargé de Mission : Yall Alassane Amadou, Economiste, précédemment Directeur Général Adjoint de l'Emploi.**